

Ministère de la Communauté française

Département de l'Éducation, de la  
Recherche et de la Formation.

1040 Bruxelles, le 12 Sep 97  
Rue de la Science, 43  
02 / 238.86.11

17 SEP. 1997

-----  
Direction générale de la formation,  
de la promotion sociale, de  
l'enseignement à distance et des  
allocations et prêts d'études.  
-----

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur A. Belleflamme  
Directeur  
Service Enseignement Promotion Sociale  
Secret.Général Enseignement Catholique  
Rue Guimard, 1  
1040 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2027

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : INITIATION A LA NAVIGATION ET A LA PUBLICATION SUR INTERNET

Classement :           ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
                                  TRANSITION

Code Référence :       753235021S1

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

-----  
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
G. Schmit



Code de l'unité de formation : (3)

753235 U21 S1

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>		<u>Nombre de périodes</u>
		(2)	(4)	(2)	(5)	(2)
Laboratoire de réseaux		CT		S		32
<b>2. Part d'autonomie</b>				P		8
				Total des périodes		40

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE

LE 08.09.97

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 SEP. 1997

Signature :

A. COLLINET  
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**Annexe 1**

**Finalités de l'unité de formation**

**1° Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2° Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de navigation sur Internet ainsi que de publication de pages WEB, tout en adoptant une attitude critique par rapport à sa démarche.

## Annexe 2

### Capacités préalables requises

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante si, placé dans la situation suivante :

- face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées,

il est capable :

- d'utiliser le système de fenêtre Windows et de localiser la fenêtre active;
- d'utiliser Windows explorer ou d'autres systèmes comparables;
  
- pour le système (deux essais maximum) :
  - . de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi,
  - . de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse,
  - . de passer correctement un programme rencontré,
  - . de sortir d'un programme,
  - . d'arrêter le système et le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;
  
- pour le clavier :
  - . de déplacer le curseur,
  - . d'utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement,
  - . d'introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules);

**Initiation à la navigation et à la publication sur Internet**

- pour les éléments :
  - . d'identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
  - . de différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

En outre, l'apprenant sera capable de rédiger, dans un français correct, un texte d'une page dactylographiée, sur un sujet d'ordre général.

**Titres pouvant en tenir lieu :**

- Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) et attestation de réussite d'une unité de formation d'initiation à l'informatique.

**Annexe 3**

**Constitution des groupes ou regroupement**

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

**Annexe 4****Programme des cours****1. Navigation sur Internet**

En s'assurant de la validité des sources d'information et en faisant preuve d'un esprit critique tant sur le plan moral, social qu'économique, l'apprenant sera capable :

- d'expliquer le principe de fonctionnement d'Internet (notion de réseau, modèle client-serveur, protocole TCP/IP, configuration d'un navigateur Web);
- de décrire la configuration matérielle et logicielle nécessaire et d'apprécier le coût de l'utilisation d'Internet;
- de lire et de transmettre des messages par courrier électronique (e\_mail);
- d'effectuer différents types de connexion à distance (telnet);
- de transférer des fichiers (FTP);
- d'utiliser les outils de navigation et de recherche (World Wide Web (WWW)) par diverses méthodes :
  - . approche immédiate;
  - . approche méthodique : répertoires et moteurs de recherche, technique de composition d'une question.

**2. Publication sur Internet**

L'apprenant sera capable de publier de l'information sur un site Web, c'est-à-dire :

- de structurer et de présenter de l'information sur un site Web;
- d'utiliser le langage HTML de base;
- de développer des pages de texte HTML et de les envoyer sur un site existant.

**Annexe 5****Capacités terminales**

- \* Le seuil de réussite sera considéré comme atteint si l'apprenant est capable, face à un système informatique relié au réseau Internet :
  - de trouver dans un temps déterminé des informations sur Internet,
  - d'utiliser au moins trois des fonctionnalités de l'éditeur dont il s'est servi,
  - de publier trois pages de texte WEB ayant trait à un même sujet.
  
- \* Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à :
  - opérer une démarche économique dans sa recherche d'informations;
  - utiliser la plupart des fonctionnalités de l'éditeur dont il s'est servi;
  - adopter un regard critique quant à la validité des informations résultant de ses recherches et quant à la valeur éthique des informations auxquelles il peut accéder.

**Annexe 6**

**Chargé(s) de cours**

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'un an dans le domaine de la navigation et de la publication sur Internet.